

*Engager une démarche volontariste s'agissant de la
place des femmes dans la gestion et dans la vie locale*

Action 2 :

**Signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes
dans la vie locale**

Objectifs poursuivis

- Positionner la collectivité à l'avant-garde des employeurs publics territoriaux (moins de 200 signataires à ce jour)
- S'inscrire dans la démarche cadrée par ailleurs par la Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique
- Prendre publiquement position sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Intégrer un réseau européen d'échanges et de retours d'expériences

Mesures

- Mettre en œuvre les engagements définis dans la Charte
- Rédiger un plan d'actions pour l'égalité fixant les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre
- Fixer une feuille de route et des objectifs précis inscrits dans le temps
- Collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire

Période de mise en œuvre

2015/2020